En présence de pareils faits est il un seul homme qui puisse lire sans bondir de dégout une seuille comme le Courrier du Cana-

Si la petite presse ne procure pas la fortune et dix mille abonnés, au moins elle ne tion d'une cour de Justice et d'une prison fait point mourir ses propriétaires et paie mes employés!

En apprenant de quelle manière le ministère Cartier-McDonald avait resaisi le pouvoir, M. McKenzie se leva tout indigné et déclara qu'il ne voulait plus législater avec de tels homines- Voici comment il s'exprima. Bes paroles sont à la fois un adieu à la vie publique et un anathème au ministère Cartier-McDonald :

"Je résigne, comme député, parce que " la JUSTICE est bannie de cette EN-" CEINTE, parce que je me croirais dés-"honoré si jo continuais à sièger tant que vous -M. Smith-serez sur le fauteuil de l'orateur de cette chambre et tant que "les ministres que l'ai devant moi RES-"TERONT MINISTRES ET TIEN-"DRONT LEURS PORTEFEUILLES "PAR UN PARJURE!"

Nous lisons ce qui suit dans l'Ere Now velle du 19 courant :

C'est en vain que nous avons cherché dans les lois de cette longue ression de six mois, qui a conté tant d'argent à la province, quelques-unes des bonnes réformes promises par le discours d'ouverture.

Les journaux ministériels vont nous dire, sans doute pour excuser leurs patrons, que le ministère Cartier McDonald étant un ministère nouveau n'a pas eu le temps de murir les mesures de l'ancien ministère Mc-Donald Cartier . ... "

L'Echo du Saint-Maurice s'exprime aipsi:

Malgré sa longueur elle, (la session) n'a pas été très-fertile en bons résultats, au contraire on peut dire qu'elle a été trèsprolifique en débats inutiles, en discours oisoux et en scandales de toutes sortes.

La corruption a para en tout temps y être le mot d'ordre. Elle a vu quatre ministères; d'abord le ministère McDonald-Cartier qui a été batta sur la question du siège du gouvernement; le ministère Brown-Dorion qui n'a duré qu'un jour et qu'on a condamné avant même de l'avoir entendu et auquel on a ensuite refusé le droit indéniable d'un appel an people, foulant sinsi deux fois aux pieds nos droits constitutionels; le ministère pour rère qui est mort en naissant et qui ne sut formé que pour éluder les dispositions de la loi, et éviter les dangers d'une réélection ; et eufin le ministère Cartier-McDonald qui est aujourd'hui couvert de honte et de confusion, et qui restera au pouvoir, en dépit de tout, jusqu'à ce que le pauple se soit arme d'un fouet et nit chassé du temple ces brocanteurs éhontés.,,

ge de ceux de nos lecteurs qui sont ou- impétueux, d'un petit maréchal de Franvriers:

On recevra jusqu'au 15 de septembre prochain des soumissions par écrit pour l'érecdans les endroits suivants:

Sainte-Scholastique ; Industrie ; Sorel ; Sainte-Etienne de la Malbaie; Saint-Germain de Rimonski! Montmagny: Saint-Joseph de la Beauce; Simit-Christophe d'Arthabaska; Près de Nelsonville, dans la commune de Durham; Saint-Hyacinthe; Saint-Jean; Beauharnais et Chicoutimi.

Les soumissions devront être cachetées et endosées comme suit : Soumission pour Pérection d'une prison et d'une Cour de justice -" et adressés à Thomas A. Begly, écuier, secrétaire du département des Travaux Publics. Les soumissions devront contenir les noms de deux cautions solvables. On pourra voir les plans et les spécifica-tions à l'office de M. Begly, a Toronto ; à Posfice de M. Gauvreau, à Quèbec; à Possice du Canal de la Chine à Montréal; chez M. Symes à Trois-Rivières; et à Possice des prothonotaires, ou chez le clere de la cour de circuit de chacune des places sus montionées.

Nos lecteurs se rappellent que M. Rose qui faisait partie du ministère McDonald-Cartier et qui est un des membres du ministère Cartier-McDonald n'avait point réussi à faire passer sa loi d'usure. Ne pouvant introduire eux-mêmes une pareille monstruosité, les ministres en chargèrent les épanles d'un M. Benjamin (ça sent terriblement le Jui?!) et l'on vit à la houte de notre race, un ministère dont le chef Canadien Français s'est parjuré pour redevenir ministre, imposer au Bas-Canada une loi dont une seule clause ruine tout un peupicvoici:

II. Il sera permis à toute personne ou personnes, autres que celles excepcées dans le présent acte, de stipuler, allouer ou exiger en vertu d'aucun marché on convention quelconque, NIMPORTE QUEL TAUX D'INTETET on D'ESCOMP-TE qui sera convenu entre les parties.

Un quidam, grand défenseur de la fusion et des l'âtiments à trois quilles nous écrit que dans notre dernier numéro nous avens indignement attaqué le caractère de MM. Barthe et Taché. Le jabot du premier lui parait une monstrueuse invention; et la inauière dont nous avons terminé la première ébauche du portrait du chevalier, lui fait jeter de hauts cris! Suivant ce corresmindant nous n'antions pas du répêter si sonvent le mot petit. Et pourquoi? le mot est français, et n'est pas, que nons sachione, mis à l'index! Madame de Sévigné s'en est servi admirablement bien, nous ne savous plus contre quel grand seigneur de la cour du grand roi quand elle dit: " Voilà le discours d'un petit glorieux, d'un petit muniqué que le gros, gras et grand militaire

Nous publions ce qui suit pour l'avanta- ambitieux, d'un petit le me raire, d'un petit

Nous pouvons donc en faire mage, et nous ne comprenons pas consment le met petit peut causer du scandale!

Pierre Gauthier, notre ancien correspondant qui ennuyait si bien nos l'etenre, An nous intenter un proces pares que nous ne voulous point publier la suite de sa correspondance. Il procleme partont que nois n'avons plus d'indépendance et que le juge Chabot nous a acheté! Nous allons prouver très catégoriquement à Pierre Gauthier que, non sculement, nous sommes indépendant, mais que nous avons assez d'honnéteté pour répudier les écrits d'un homme de sa trem-

Nous refusous de continuer sa correspondance, lo. parce que nous n'en verrions jamais la fin; 20. parce que nous avons de fortes raisons de croire Pierre Gauthier aussi coupable que ceux qu'il accuse; So. parce qu'ayant agi à notre égard de la manière la plus méprisable, il est indigne que nous lui pretions les colonnes de notre jour-

Sous le titre de " Coups de pinceaux! nous nous proposons de faire successivament le portrait de nos moutons. Dans notre cinquième numéro, nous avions déja commence par celui de Cartier : des cisconstances incontrolables nous ayant force d'interrompre ces études, neus les poursuivons anjourd'hui, avec l'es poir de les terminer à la satisfaction du public et suriout des interesses! Cos derniers penyont être certains que neus n'épargnerous rien pour les peindre tels qu'ils sont.

Voici les noies de coux dont le par/rail La politique nous est commandé hamédista-

Cartier (George Etienne), Taché (Jean Charles), Rarthe (Joseph Guillaume), Simard (George Honoré), Alleyn (Charles), Dubord (Hypolite), Raby (François), Lange in (Hector).

Depuis que nous avons commencé la publication des " Coaps de pinceaux" des lettres pleines de renseignements sur les hommes dont nons proposons d'esquisser les traits nous arrivent de toutes parts. Nous remercions les auteurs de ces lettres; mais nous prions ceux qui n'ent point payé la port de leurs lettres, de le faire désormais. Nous demandons aussi un nom responsable au bas de chacune. Enfin nous déclarens que c'est nous insulter que de nous demander à publier sur le compte des hommes nublics des personalités qui ne regardent point le public. Il s'agit de peindre des bonnnes publics ; il faut donc des faits qui ne concernent que la vie publique.

On dit que le calanci Jos. Laurin, veut succèder à l'honorable O'Farrell! Un com-